



**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

Département des
relations européennes
et internationales

DGESCO – DEI
n°2014-025

Affaire suivie par
Chantal Junot

Téléphone
01 55 55 32 87
Télécopie
01 55 55 06 35
Courriel
Chantal.junot
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris le **25 FEV 2014**

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

à l'attention de

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement avec section Abibac

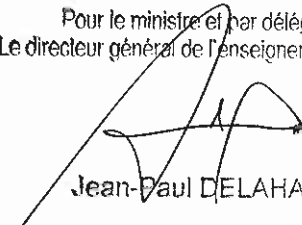
Objet : concours pour élèves de première Abibac : proposition de logo Abibac

Je vous invite à diffuser le courrier ci-joint aux chefs d'établissement disposant d'une section Abibac. A l'occasion du vingtième anniversaire de l'accord intergouvernemental du 31 mai 1994, nous avons souhaité avec mon homologue allemande, Mme Annegret Kramp-Karrenbauer, Plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne pour les relations culturelles avec la France dans le cadre du Traité de l'Elysée, lancer un concours à l'attention des élèves de première des sections Abibac. Il s'agit de recueillir les propositions de logo les plus originales incarnant l'esprit de l'Abibac. Ce concours est ouvert aux classes de premières des lycées français et de onzièmes des lycées allemands disposant d'une section Abibac. Les classes pourront adresser leur proposition de logo en tandem avec leur classe partenaire, en Allemagne.

Les propositions sont à envoyer par courriel à Bueroll@staatskanzlei.saarland.de en format PDF **avant le 15 mai 2014**.

Le logo qui aura été retenu par le jury sera présenté officiellement au public en septembre 2014 en présence des classes lauréates.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Paul DELAHAYE

PJ : courrier commun ministre/ plénipotentiaire

CPI : Monsieur le chef de service assurant l'intérim de la direction des relations européennes et internationales et de la coopération

Le Ministre de l'éducation nationale

*La Plénipotentiaire de la
République Fédérale d'Allemagne
chargée des affaires culturelles
dans le cadre du traité
sur la coopération franco-allemande*

le, 20 JAN. 2014

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

A l'occasion de la prochaine journée franco-allemande du 22 janvier 2014, nous avons grand plaisir à revenir avec vous sur l'année jubilaire du Traité de l'Elysée, consacrée à l'amitié franco-allemande. En tant que chefs d'établissement comportant une section abibac, vous avez permis, grâce aux nombreux projets et initiatives que vous avez développés avec vos équipes, de donner une substance à cette commémoration historique et à sa signification politique, en orientant les manifestations vers l'avenir de notre relation.

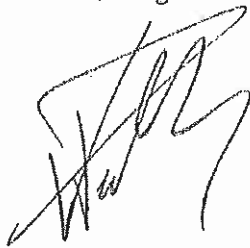
Nous tenons à vous exprimer toute notre gratitude au nom des autorités scolaires de nos deux pays pour votre engagement exceptionnel dans le cadre des cinquante ans du Traité de l'Elysée ainsi que pour le succès de la nouvelle session abibac qui a eu lieu cette année, l'accueil chaleureux qui a été réservé aux collègues des deux pays et les collaborations fructueuses et professionnelles qui ont été conduites à cette occasion.

2014 se présente à nous avec un nouvel anniversaire à célébrer, puisque depuis la signature de l'accord intergouvernemental franco-allemand du 31 mai 1994, l'abibac est proposé dans de nombreux établissements français et allemands depuis maintenant 20 ans. Depuis, le réseau des établissements participants s'est continuellement développé et élargi. Un nombre croissant d'élèves de quasiment toutes les académies françaises et de l'ensemble des Länder allemands a ainsi l'opportunité de participer à ce programme de formation unique.


Pour célébrer le vingtième anniversaire de cette importante coopération franco-allemande en matière d'éducation, nous souhaitons lancer un concours pour les élèves en leur proposant de développer un logo franco-allemand pour l'abibac. Après 20 ans, il est, en effet, d'après nous grand temps que l'abibac dispose d'un marqueur avec son propre logo. Ce logo pourrait contribuer à renforcer la cohésion du réseau abibac et servir plus particulièrement aux élèves de support à leur appartenance à ce réseau.

Nous vous serions reconnaissants de promouvoir ce concours, dont les modalités vous seront adressées prochainement par nos services, dans votre établissement et de transmettre cette information aux enseignants et aux classes concernés. Nous sommes d'ores et déjà très curieux des nombreuses propositions créatives qui nous seront adressées pour le logo abibac.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, nos salutations distinguées.



Vincent PEILLON



Annegret KRAMP-KARRENBAUER